PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière
Au siège
18 Octobre 2021
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Bruno FOUCHET, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de la SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Nasser GAMMOUDI (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :
Madame Joëlle MONLOUIS (excusée), Messieurs Paolo DE CARVALHO (excusé), Philippe COUCHOUX (excusé), Gilbert MATHIEU (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 04 OCTOBRE 2021

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à la majorité le procès-verbal de sa réunion plénière du 04 Octobre 2021.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 06 NOVEMBRE 2021

Présentation et adoption du Budget prévisionnel 2021/2022 réactualisé

Il est préalablement rappelé que le Budget prévisionnel 2021/2022 a déjà fait l'objet d'une adoption par l'Assemblée Générale de la Ligue le 05 Janvier 2021. Toutefois, afin de tenir compte des évolutions de la saison 2020/2021 (Comptes clos le 30 Juin 2021 arrêtés par le

Comité lors de sa dernière réunion plénière), et de nouveaux éléments impactant l'activité de la Ligue, il est nécessaire de procéder à un réajustement du Budget de la saison 2021/2022.

Le Comité prend connaissance du Budget prévisionnel 2021/2022 réajusté, construit sur une base de 257 000 licences en fin de saison, et entend les explications détaillées de Mme GERMAIN quant aux principales variations constatées, poste par poste, entre le réalisé 2020/2021 et le Budget réajusté.

Ce Budget prévisionnel 2021/2022 réactualisé est adopté à l'unanimité et sera soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du 06 Novembre 2021.

Présentation et adoption du Budget prévisionnel 2022/2023

Il est préalablement rappelé qu'il est nécessaire que le Budget prévisionnel 2022/2023 soit présenté et adopté par l'Assemblée Générale avant le début de l'exercice. Aucune Assemblée n'étant, à ce jour, programmée entre le 06 Novembre 2021 et le 1er Juillet 2022, date d'ouverture de l'exercice comptable 2022/2023, ce Budget doit donc être soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée.

Le Budget prévisionnel 2022/2023 a été établi sur la base d'une augmentation de 2% du Budget prévisionnel 2021/2022 réajusté (à l'exception de certains postes tels que la ligne « subvention aide au paiement COVID-19 »).

Ce Budget prévisionnel 2022/2023 est adopté à l'unanimité et sera soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du 06 Novembre 2021.

Présentation et adoption des modifications aux Statuts de la Ligue

Le Comité prend acte de la modification devant être apportée à l'article 14 des Statuts de la Ligue à la suite de la modification aux Statuts-types des Ligues Régionales décidée par l'Assemblée Fédérale du 12 Mars 2021 (possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée), et propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de (i) permettre à un délégué de représenter un autre club en plus du sien lors d'une Assemblée Générale dématérialisée (article 14), et (ii) apporter une précision sur la répartition des compétences entre l'Assemblée Générale et le Comité de Direction en matière d'adoption et de modification des textes (article 18).
Le Comité adopte à l'unanimité ces propositions de modification aux statuts qui seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du 06 Novembre 2021.
(Cf. Annexe 1)

Présentation et adoption du projet d'évolution du Championnat Régional U15

Le Comité,
Après avoir pris connaissance du projet d'évolution du Championnat Régional U15 (évolution de l'offre de pratique pour créer un Championnat avec 2 divisions – Régional 1 et Régional 2 – à l'instar de ce qui a été fait pour le Championnat Régional U17),
Vu l'avis du Collège des Présidents de Club du 16 Octobre 2021,
Adopte à l'unanimité le projet d'évolution du Championnat Régional U15, lequel fera l'objet d'une présentation aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 06 Novembre prochain.
(Cf. Annexe 2)

Candidatures à l'élection des délégués représentant les clubs à statut amateur siégeant aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A. – saison 2021/2022 : décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Le Comité prend acte des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 11 Octobre 2021 quant à la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre de l'élection suivante :

Au titre de Délégués par tranche de 50 000 licences (élection de 4 candidats) – Saison 2021/2022
1 - Titulaire : BOUAJAJ Ahmed – Suppléant : SOUADJI Jamal
2 - Titulaire : COUCHOUX Philippe – Suppléant : VOISIN Daniel
3 - Titulaire : MONLOUIS Joëlle – Suppléante : PEREIRA Christine
4 - Titulaire : ROYAN Rosan – Suppléant : MERT Paul

Présentation et adoption de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale
Le Comité arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Samedi 06 Novembre 2021 comme suit :

I. APPEL DES DELEGUES ET QUORUM
II. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DE LA LIGUE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05.01.2021 (publié sur le site paris-idf.fff.fr le 14.09.2021)

IV. RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2020-2021
V. QUESTIONS FINANCIERES
Présentation du Rapport de la Trésorière saison 2020-2021
Rapports du Commissaire aux Comptes (Rapport Général et Rapport Spécial)
Approbation des Comptes clos au 30 juin 2021
Affectation du Résultat de l'exercice
Approbation des budgets prévisionnels 2021-2022 réactualisé et 2022-2023
VI. MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA LIGUE
Mise en conformité des Statuts de la Ligue avec les Statuts-types des Ligues Régionales – Organisation d'une Assemblée Générale dématérialisée

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VII. MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA LIGUE
Modalités de représentation lors d'une Assemblée Générale dématérialisée
Répartition des compétences Assemblée Générale / Comité de Direction

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VIII. INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU « CHAMPIONNAT » REGIONAL U15
IX. ELECTION DES DELEGUES DE CLUBS - DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA F.F.F. ET DE LA L.F.A. SAISON 2021-2022
X. QUESTIONS DIVERSES
XI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Lieu de l'Assemblée Générale
L'Assemblée Générale du Samedi 06 Novembre prochain se déroulera au NOVOTEL PARIS CENTRE TOUR EIFFEL.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 18.10.2021, la Ligue enregistre 213 874 licences, ce qui représente une certaine stabilité par rapport aux saisons précédentes à la même période :
. 213 159 licences au 18.10.2019 ;
. 213 107 licences au 19.10.2020.

Depuis la dernière réunion plénière du Comité, 32 733 licences dont 10 553 dans le Football d'Animation (soit 32,2% des licences enregistrées depuis le 04.10.2021) ont été enregistrées.

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance à l'aide de différents tableaux de :
. la répartition des licences enregistrées par District ;
. la répartition des licences enregistrées par catégorie ;
. l'évolution des effectifs du Football Libre masculin ;
. l'évolution des effectifs du Football Féminin ;
. l'évolution des effectifs du Football Diversifié ;
. l'évolution des effectifs des licences « encadrement » ;
. l'évolution des effectifs des licences arbitres.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Retour sur la réunion du Collège des Présidents de Club
Le Président revient sur la réunion du Collège des Présidents de Club qui a eu lieu le Samedi 16 Octobre dernier au siège de la Ligue, et au cours de laquelle ont notamment été abordés les points suivants :
. Réflexion sur la création d'un véritable Championnat Régional U15
. Information expérimentation des pratiques U13 et U6/U7
. Information sur le FAFA 2021/2022
. La reprise d'activités

* Information sur la réunion statutaire des Clubs Nationaux Seniors Libres
Il est rappelé que la réunion annuelle des Clubs amateurs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres se déroulera le Mardi 19 Octobre 2021 au siège de la Ligue, après le tirage au sort du 6ème tour de la Coupe de France, lequel tirage est organisé en présence du Trophée et de la Direction des Compétitions Nationales de la F.F.F..

* Formation Prévention de la Radicalisation par la Région IDF
Dans le prolongement de l'information donnée lors de la précédente réunion plénière du Comité de céans, il est effectué un point des inscriptions Ligue & Districts à la formation « Prévention de la Radicalisation » organisée par la Région I.D.F., en collaboration avec Challenges ACADEMIA, le Samedi 23 Octobre prochain dans ses locaux de Saint-Ouen (93).

* Subventions exceptionnelles aux Districts 92, 93 et 94
Le Comité prend connaissance de la correspondance en date du 14 Octobre 2021 de M. Vincent NOLORGUES, Président de la L.F.A., informant la Ligue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 K€ aux Districts des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL DE MARNE à la suite à la perte de licenciés et de clubs dans le cadre de la création du District PARISIEN.

* Retour sur la réunion du Comité Exécutif du 14 Octobre 2021
Le Président fait un compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif qui s'est tenue le 14 Octobre dernier.
Le Comité relève notamment la décision du Comité Exécutif quant à l'actualisation du barème de remboursement kilométrique pour les clubs de D1 Futsal.

* Retour sur la réunion du Bureau Exécutif de la L.F.A. du 07 Octobre 2021
Marie-Christine TERRONI et Claude DELFORGE font un compte-rendu de la réunion du Bureau Exécutif de la L.F.A. qui s'est tenue le 07 Octobre dernier et au cours de laquelle il a

notamment été décidé des enveloppes régionales 2021/2022 du F.A.F.A. « Equipement Collectivités – Clubs », et des subventions de fonctionnement et des subventions au titre des Contrats d'Objectifs des Ligues Régionales.

* Match France / Estonie Féminine
Le Comité est informé de l'organisation du match de l'équipe de France féminine contre l'Estonie, comptant pour les qualifications au Mondial Féminin 2023, ce Vendredi 22 Octobre 2021 à Créteil (Val de Marne).

* Information Système Informatique District des YVELINES
Le Comité prend connaissance de la position du District des YVELINES vis-à-vis du système informatique fédéral, et de celle adoptée par la F.F.F. à la suite de la migration vers un système de « cloud ».

* Point sur les différents contentieux
Le Comité entend les explications détaillées de son Président et de Mme GERMAIN au sujet des contentieux en cours.

* Mouvements dans les clubs

- Demande de changement de type de club
Le Comité entérine le changement de type de club comme suit :
590 676 : AB ST DENIS (93)
Affilié sous le statut de « club Futsal », ce club devient « club Féminin ».

- Demande de mise en inactivité partielle
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu la demande formulée par les clubs suivants,
Autorise le club suivant à être en inactivité partielle comme suit :
Club Libre
. 532 138 : LA VERRIERE FC (78) - Catégories Seniors et U12 à U19
Sous réserve de règlement des sommes dues au District des YVELINES.

- Inactivités totales pour 2021/2022 – 1ère saison
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. […]* »
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :
560 339 : TEAM ZAWA EDUCATION SPORT CULTURE ENVIRONNEMENT
560 341 : BE IN SPORTS
560 349 : LE LIEN DE SÉNART
560 472 : BERCY FOOTBALL CLUB
560 473 : SCHOOL SPORT EVENT
560 544 : ESPOIRS DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS
560 547 : SCA2000 EVRY
560 612 : CLUB OLYMPIQUE DE PORCHEVILLE
560 647 : UNION SPORTIVE ARMENIENNE DE PARIS
560 648 : MOUVE IT
560 649 : FOUILLEUSE FOOTBALL CLUB
560 688 : FOXY ATHIS-MONS FOOTBALL CLUB
560 689 : AKADEMIK FOOTBALL
560 735 : RACING CLUB DE DRANCY

560 808 : SPORTS PARIS OUEST
560 809 : R.C. DE CORBEIL
560 862 : ASSOCIATION LES MERCENAIRES ALUMNI
560 863 : LE CERCLE DE LA COHESION
560 963 : MYELEVENT SPORT CLUB
560 966 : MAKE CHANGE FOOTBALL
560 972 : CULTURE SPORT JOCASSIENS
564 072 : ESPÉRANCE SPORTIVE DE COLOMBES
582 095 : PARIS WORLD GAMES ASSOCIATION
760 962 : PARIS BANLIEUE UNITED
860 340 : SPECTRES FOOTBALL
860 597 : ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE VADDUKODDAI
860 667 : FOOTEVENT
860 961 : ASSOCIATION SPORTIVE ESTORIL

- Inactivités totales pour 2021/2022 – 2ème saison

Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. […]* »
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (2ème saison) :

Clubs Libres
511 189 : CONGIS ISLES AS (77)
532 704 : PORTUGAIS CHAMPS MARNE LA VALLEE A. (77)
538 511 : PARIS GAELS (75)
540 121 : HAIE BERTRAND ASAM (93)
540 268 : ASSYRO CHALDEENS EN FRANCE C.S. (95)
545 415 : PEROU ASAF (94)
546 882 : NOISIEL FC (77)
552 549 : GENERATION GAUVOIS (77)
560 343 : UNION SPORTIVE DU VESINET (78)
581 998 : FC ST-MARTIN (78)
582 269 : OLYMPIQUE VIVACITE (93)
582 654 : FC DE BONDY (93)

Clubs Futsal
580 831 : NUBAR AS (92)
581 992 : TOUSKAROT (95)

Clubs Football d'Entreprise
614 879 : HACHETTE SC (78)
615 044 : CARREFOUR F.C. (91)
615 848 : LOTO NEUILLY BOULOGNE AS (92)

Club Loisir
848 826 : CAILLOUX FC (92)

- Radiations suite à 2 saisons consécutives d'inactivité

Le Comité,
Vu l'article 42.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié.* »,
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce leur radiation :

Clubs Libres
522 204 : LE MESNIL AUBRY F.C. (95)
523 413 : A.S. MUR RIDEAU (93)
531 110 : MARTIGUA PARIS AS (93)

541 345 : AS GUERNOISE (78)
547 613 : PARTENAIRES A.C. (94)
550 746 : PARISUD F.C. (92)
581 230 : A.C. TRAVAILLEURS PORTUGAIS DE PARIS 18ème (92)
581 242 : AS DE SONCHAMP (78)
581 745 : F.C. ESPERANTO (94)
Clubs Futsal
582 271 : AS DE ROMILLY (93)
Clubs Football Entreprise
606 470 : SODEXHO PARIS A.S. (92)
609 568 : CREDIT DU NORD AS (93)
Clubs Loisir
838 806 : SCIENCES PO A. ANCIENS FOOTBALL (93)
845 915 : RUBELBOC F.C. (94)
848 254 : ENORME F.C. (93)

- Radiations pour non-paiement des sommes dues
Le Comité,
Vu l'article 3 des Statuts de la F.F.F., lequel dispose que : « *La qualité de membre de la Fédération se perd par la démission ou la radiation, dans le respect des droits de la défense, pour non-paiement des sommes exigibles […] prononcée par le Comité Directeur de la Ligue régionale […]* »,
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce leur radiation pour non-paiement des sommes dues :
Clubs Libres
551 289 : HIYEL (93)
551828 : TURC F.C. DE MONTEREAU (77)
560 303 : FOOTBALL CLUB KEBE (93)
582 454 : COLOMBES SPORT ACADEMIE (92)

QUESTIONS DIVERSES

A. MOUCER
. Retour sur la remise du Label Club Méritant au CA PARIS 14.
. Accueil à Morfondé d'une sélection de jeunes de la Ligue de LA REUNION.

C. PORNIN
. Rappel aux Districts quant à la nécessité de procéder au contrôle des feuilles de match des équipes du Championnat de Départemental 1 (Seniors et Jeunes) soumises à l'obligation d'encadrement technique.
. Précision quant à la nécessité d'adopter la même pratique de contrôle dans un souci d'égalité de traitement des équipes de D1 sur l'ensemble du territoire.

D. TURCK
. Retour sur l'Assemblée Générale du District du 09 Octobre dernier.
. Rappel du programme du Tournoi International U16 organisé par le District.
. Participation du District à l'organisation du match France / Estonie Féminine.

R. ROYAN
. Point sur le nombre d'équipes engagées en Coupe Inter-DOM et sur le calendrier de cette épreuve.
. Retour sur la réunion de la Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire du 14 Octobre 2021.

N. GAMMOUDI
. Point sur les opérations « invitations clubs » organisées par le District dans le cadre des rencontres des équipes de France Féminine et Futsal.

F. CHARRASSE
. Point sur les différentes opérations menées par le District.

P. SURMON
. Organisation d'un Championnat interdépartemental « + de 55 ans » avec le District de la SEINE-SAINT-DENIS.

S. VEISSIERE
. Journées de l'Arbitrage du 20 au 31 Octobre 2021.

C. DELFORGE
. Information sur la soirée de lancement du dispositif « EducActrice ».

C. DEVILLE-CAVELLIN
. Lancement d'un Critérium « + de 55 ans » avec des dates réservées à la découverte des nouvelles pratiques.

P. COLLOT
. Assemblée Générale du District le 23 Octobre prochain.
. Point sur la vente du site de Melun.
. Lancement d'un Critérium U15 à 8.

A. BOUAJAJ
. Point des problèmes rencontrées sur certaines rencontres du week-end dernier.

J. SANDJAK
. Lecture de divers courriers de remerciements, notamment ceux de certains Présidents de District pour le versement de l'acompte sur licences.
. Projets de développement des Districts : réflexion en cours quant à un accompagnement financier des projets de développement qui pourraient être présentés par les Districts.

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**